

Ecophyto et le choc...de simplification !!

En ce début de semaine, j'ai reçu un COURRIER de ma Coopérative préférée, me demandant une copie et les références de mon Certiphyto.

Ah, oui le Certiphyto est un document, obtenu par un paysans, de 4 manières possible, mais le plus souvent au cours d'une formation d'une journée, pour vérifier si il sais lire une étiquette et surtout qu'il n'est pas trop addicte aux pesticides.

Une fois obtenu, il aura le droit d'aller chercher 'sa drogue' à la coopérative ou tous autres marchands de phytosanitaires référencés et certifiés, on est loin des dealers de banlieue.

En faite, ma Coop adorée me demande une COPIE PAPIER de ma carte Certiphyto (comme une carte de credit). Tiens, je n'ai pas cette carte, mais attestation de ma chambre d'agriculture de la formation faite en février 2011, et un document dans le courrier me dit si, je n'ai pas la carte du club, il faut que je TELEPHONE....à la DRAFF.

Comme j'ouvre mon courrier le soir, souvent après 22h00, et que dans ma boîte mail, ce jour là, j'ai un message de la DDT, qui m'encourage de faire ma déclaration PAC sur TELEPAC, pour simplifier et le sans papier et tous ça..., je retourne un mail demandant, avec courtoisie, si le destinataire de ce COURRIEL pouvait me transmettre les coordonnées de la personne qui gère les cartes Certiphyto.

24h plus tard, fort aimablement, je reçois un COURRIEL, avec le noms de la personne de la DRAFF et non pas de la DDT, et son NUMERO de TELEPHONE. J'attends donc le lendemain pour appeler cette personne. Après avoir eu le standard, le bureau et enfin la personne, elle m'explique que la procédure est simplifiée (youpi !!).....sur un site internet et qu'elle va m'envoyer un COURRIEL avec la procédure à suivre, parce que cela serai trop long au téléphone (.....ah, ouais !!).

Je reçois ce COURRIEL le lendemain, avec un LIEN pour un SITE INTERNET ou je dois remplir un formulaire et entré les références de mon stage, cela produit un document CERFA en PDF, ma demande de carte Certiphyto, Bingo !!

Mais je dois imprimer ce PDF ainsi que le COURRIEL de confirmation de ma déclaration et l'envoyer par COURRIER postal à la DRAFF ?? (fini le sans papier)

la DRAFF vas le recevoir, si le centre de tri n'est pas en grève, et le transmettre.....(en papier ou scanner en pdf ???) a FRANCEAGRIMER, qui vas éditer ma carte et me l'envoyer par COURRIER....si le centre de tri n'est pas en grève !! (oui, ça peut être plusieurs fois par semaine !!)

Quand je vais recevoir ma carte, par COURRIER, il faut que je fasse une PHOTOCOPIE de celle ci et que je la poste à ma COOP par COURRIER !!

Pas simple !!

J'espère que ma COOP m'enverra un COURRIEL attestant la bonne réception de la COPIE de ma carte Certiphyto, avec en pièce jointe un SCAN de la copie de ma carte Certiphytoen PDF !!!